Nations Unies A/66/6 (Sect. 7)

Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Membres de la Cour 5

B. Greffe 6

C. Appui au programme 10

Annexe

Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2012-2013 13

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session,* (A/66/6/Add.1).

11-26805 (F) 120411 130411

Merci de recycler

Vue d’ensemble

Tableau 7.1

Prévisions de dépenses

Projet de budget de la Cour internationale de Justice	47 608 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 2010-2011	46 605 800 dollars

[a] Aux taux de 2010-2011.

Tableau 7.2

Tableau d’effectifs proposés

Postes	*Nombre de postes*	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l’exercice biennal 2012-2013	118	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 19 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C), 52 G(AC)
Nouveaux postes	4	1 P-3, 1 P-2, 2 G(AC) sous la rubrique Greffe
Conversions de postes temporaires en postes permanents	10	2 P-4, 6 P-3, 2 G(AC), sous la rubrique Greffe
Postes approuvés pour l’exercice biennal 2010-2011	114	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 18 P-3, 19 P-2/1, 6 G(1e C), 50 G(AC)

Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; G : agent des services généraux; 1e C : première classe; AC : Autres classes.

7.1 Aux termes de l’article 2.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l’Organisation des Nations Unies, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l’Assemblée générale en les accompagnant des observations qu’il juge utiles. Les propositions de la Cour pour l’exercice biennal 2012-2013 sont exposées dans le présent document.

7.2 Composée de 15 juges élus par l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice est l’un des six principaux organes des Nations Unies et le principal organe judiciaire de l’Organisation. Elle fonctionne conformément à son statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Elle se prononce, conformément au droit international, sur les différends qui lui sont soumis par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte ou conformément à ses dispositions. Les États parties au Statut de la Cour sont au nombre de 192 et 66 d’entre eux ont reconnu sa juridiction comme obligatoire en application du paragraphe 2 de l’Article 36 du Statut. En outre, plus de 300 traités bilatéraux et multilatéraux reconnaissent la juridiction de la Cour pour le règlement des différends concernant leur application ou leur interprétation. La Cour présente chaque année un rapport à l’Assemblée générale, dont le plus récent a été publié sous la cote A/65/4.

7.3 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne sont prises en considération dans le cadre stratégique pour la période 2012-2013. Les termes et l’objet de la Charte n’en exigent pas moins que la Cour soit toujours en mesure d’exercer ses attributions. La Cour note que les principaux

éléments dont on puisse tirer une indication de sa charge de travail (par exemple, le nombre d'affaires qui seront pendantes en 2012-2013 et le nombre de nouvelles instances introduites, y compris les procédures incidentes) étant, par définition, imprévisibles, les ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013 ont été estimées en fonction de la charge de travail de l'exercice en cours et des exercices précédents.

7.4 Pour évaluer le montant estimatif des ressources nécessaires à la Cour pour l'exercice biennal 2012-2013, il faut tenir compte de la nature et de la complexité des tâches qui lui sont confiées. Lorsque le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 a été soumis, la Cour était saisie de 16 affaires auxquelles étaient parties des pays de diverses régions du monde et portant sur différents sujets. Dans plusieurs d'entre elles, des exceptions préliminaires pourraient être présentées, ce qui conduirait à deux procédures consécutives, entraînant chacune le dépôt de pièces écrites et la tenue de plaidoiries aboutissant à un arrêt, ce qui se traduirait par une augmentation du volume de travail. Le nombre de pièces de procédure pourrait également s'accroître si des demandes reconventionnelles étaient présentées par les défendeurs ou si des États tiers devaient intervenir dans une affaire pendante. Outre les affaires inscrites au rôle, la Cour doit également pouvoir examiner en priorité toutes les demandes en indication de mesures conservatoires qui lui sont adressées.

7.5 En application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/58/7 et Corr.1), des éléments de budgétisation axés sur les résultats, qui avaient été introduits initialement au cours de l'exercice 2006-2007, pour la gestion de la fonction non judiciaire du Greffe, figurent dans le présent projet de budget.

7.6 Le montant total des ressources demandées pour la Cour internationale de Justice pour l'exercice 2012-2013 est de 47 608 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une hausse de 1 002 700 dollars, soit 2,2 %. Cette augmentation est due à l'effet-report de la création de neuf postes [1 P-3, 6 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011 et au projet de création de quatre postes (1 poste P-3 pour le Chef de la sécurité, 1 poste P-2 de juriste adjoint de 1re classe, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) réservé à un assistant à la sécurité de l'information et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) réservé à un assistant administratif et d'édition). Elle s'explique aussi en partie par la progression des montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes : pension des anciens juges, consultants, services contractuels de traduction et services de traitement de textes, location de locaux et autres dépenses de fonctionnement.

7.7 Les ressources prévues dans le présent chapitre se répartissent comme indiqué au tableau 7.3. On trouvera au tableau 7.4 la répartition des ressources nécessaires et au tableau 7.5 le nombre de postes correspondants.

Tableau 7.3

Répartition des ressources du budget ordinaire par composante, en pourcentage

A. Membres de la Cour	28,4
B. Greffe	57,7
C. Appui au programme	13,9
Total	**100,0**

Tableau 7.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	*2008-2009 (dépenses effectives)*	*2010-2011 (crédit ouvert)*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2012-2013 (montant estimatif)*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Membres de la Cour	13 409,9	13 436,6	99,2	0,7	13 535,8	344,1	13 879,9
B. Greffe	25 578,8	26 468,1	997,6	3,8	27 465,7	51,0	27 516,7
C. Appui au programme	6 869,2	6 701,1	(94,1)	(1,4)	6 607,0	114,3	6 721,3
Total	**45 857,9**	**46 605,8**	**1 002,7**	**2,2**	**47 608,5**	**509,4**	**48 117,9**

Ressources nécessaires, par composante

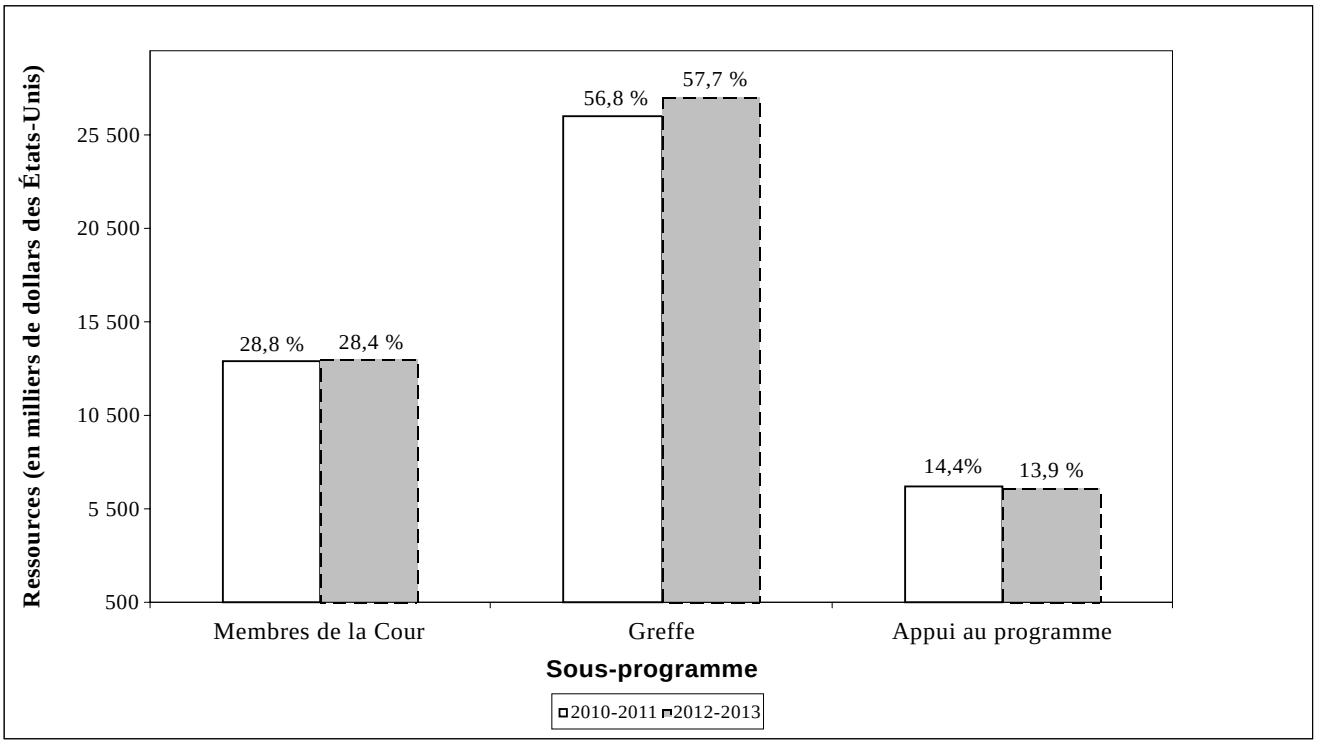

Tableau 7.5

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*			
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*	*2010-2011*	*2012-2013*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Sous-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	4	–	–	–	–	4	4
P-4/3	24	33	8	–	–	–	32	33
P-2/1	19	20	–	–	–	–	19	20
Total partiel	**50**	**60**	**8**	**–**	**–**	**–**	**58**	**60**
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	47	51	3	1	–	–	50	52
Total partiel	**53**	**57**	**3**	**1**	**–**	**–**	**56**	**58**
Total	**103**	**117**	**11**	**1**	**–**	**–**	**114**	**118**

A. Membres de la Cour

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 535 800 dollars

7.8 Les conditions d'emploi et la rémunération des membres de la Cour sont révisées tous les trois ans par l'Assemblée générale. Dans sa décision 62/547, l'Assemblée générale a décidé, avec effet au 1er avril 2008, de fixer à 158 000 dollars le montant annuel du traitement de base net des membres de la Cour internationale de Justice et de l'assortir d'une indemnité de poste fondée sur l'indice d'ajustement applicable aux Pays-Bas, chaque point d'ajustement étant égal à 1 % du traitement de base net, en tenant compte du mécanisme d'ajustement proposé par le Secrétaire général au paragraphe 77 de son rapport sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat (A/62/538).

7.9 Dans sa résolution 65/258, l'Assemblée a décidé qu'elle réexaminerait à sa soixante-sixième session les prestations de retraite des membres de la Cour internationale de Justice et des juges des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et a prié le Secrétaire général de proposer dans son rapport un mécanisme qui permettrait de calculer les prestations de retraite en tenant compte des droits à pension que les intéressés auraient acquis avant de se mettre au service de la Cour ou des Tribunaux.

7.10 En application des dispositions de la section IV de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, un montant est conservé au budget ordinaire en vue de financer les dépenses récurrentes engagées pour les juges ad hoc. Viendra s'y ajouter, le cas échéant, le montant des dépenses qui auront été engagées en application des dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires que l'Assemblée doit adopter à sa soixante-sixième session.

Tableau 7.6

Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Objets de dépense autres que les postes	13 436,6	13 535,8	–	–
Total	**13 436,6**	**13 535,8**	**–**	**–**

7.11 Les ressources nécessaires afférentes aux membres de la Cour, qui s'élèvent à 13 535 800 dollars (voir tableau 7.6), ce qui correspond à une hausse de 99 200 dollars, couvriront les émoluments et autres prestations versées aux juges, ainsi que les pensions des anciens juges et des conjoints survivants. La hausse est imputable à l'augmentation des pensions versées aux anciens juges du fait du départ à la retraite de deux juges en 2010.

B. Greffe

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 27 465 700 dollars

7.12 Étant donné que la Cour est à la fois un organe judiciaire et une institution internationale, son greffe doit fournir des services juridiques et faire également fonction de secrétariat international. Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique, diplomatique et linguistique. Il est responsable de la gestion administrative, des services de conférence, d'informatisation, d'archivage et de distribution, ainsi que des services de documentation et de bibliothèque, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Le Greffier et le Greffier adjoint sont élus pour un mandat renouvelable de sept ans. La Cour nomme le personnel du Greffe conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut.

Tableau 7.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Répondre aux besoins de la Cour de façon rationnelle et efficace	
Réalisations escomptées du Greffe	**Indicateurs de succès**
a) Publication des rapports dans les délais	a) i) Pourcentage de rapports, de résumés des décisions et de communiqués de presse qui paraissent dans les délais prescrits *Mesure des résultats* 2008-2009 : 100 % 2010-2011 (estimation) : 100 % 2012-2013 (objectif) : 100 % ii) Résorption des arriérés dans la publication des *Annuaires de la Cour internationale de Justice*

	Mesure des résultats 2008-2009 : retard de 18 mois 2010-2011 (estimation) : retard de 3 mois 2012-2013 (objectif) : aucun retard
b) Amélioration de la connaissance et de la compréhension des activités de la Cour par le public	b) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Cour *Mesure des résultats* 2008-2009 : 1 920 412 2010-2011 (estimation) : 2 531 638 2012-2013 (objectif) : 3 063 000
c) Mise à disposition des visiteurs de services efficaces	c) Stabilité du nombre de visiteurs de la Cour (étudiants et enseignants des universités, membres de sociétés juridiques et de la communauté diplomatique, etc.) *Mesure des résultats* 2008-2009 : 5 703 2010-2011 (estimation) : 5 700 2012-2013 (objectif) : 5 800
d) Amélioration de l'accès aux documents de la bibliothèque	d) i) Augmentation du nombre de documents de la bibliothèque de la Cour (ouvrages, revues, etc.) porteurs d'un code à barres *Mesure des résultats* 2008-2009 : 7 400 2010-2011 (estimation) : 9 400 2012-2013 (objectif) : 11 400 ii) Augmentation du nombre d'ouvrages, de périodiques et autres documents de la Cour indexés *Mesure des résultats* 2008-2009 : 3 032 2010-2011 (estimation) : 4 632 2012-2013 (objectif) : 6 232
e) Résorption des arriérés dans la publication de la série des *Mémoires, plaidoiries et documents*	e) Augmentation du nombre de pages imprimées de la série *Mesure des résultats* 2008-2009 : 5 400 2010-2011 (estimation) : 5 400 2012-2013 (objectif) : 6 000
f) Renforcement des relations entre le personnel et l'administration	f) Stabilité du pourcentage de fonctionnaires évalués dans le cadre du système d'évaluation et de notation

Mesure des résultats
2008-2009 : 90 %
2010-2011 (estimation) : 95 %
2012-2013 (objectif) : 95 %

Produits

7.13 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

a) Rapports annuels de la Cour à l'Assemblée générale : rapports pour 2011-2012 (A/67/4) et 2012-2013 (A/68/4);

b) Rédaction des chapitres de l'*Annuaire des Nations Unies* consacrés à la Cour internationale de Justice pour les éditions 2011 et 2012;

c) *Annuaire de la Cour internationale de Justice* : manuscrits des *Annuaires* pour 2010-2011 (n° 65), 2011-2012 (n° 66) et 2012-2013 (n° 67) dans les deux langues officielles de la Cour;

d) Résumés des décisions : résumés des arrêts et avis consultatifs de la Cour, ainsi que de certaines ordonnances importantes à l'intention des juristes et des universitaires;

e) Site Web de la Cour : poursuite de la mise au point du site Web intégrant les technologies dynamiques et gestion et supervision quotidiennes de son contenu;

f) Communiqués de presse concernant les activités de la Cour à l'intention des organes de presse locaux, nationaux et internationaux;

g) Documents d'information : actualisation du film et de la brochure sur la Cour ainsi que des fiches d'information (entre 10 et 15) et du dépliant sur la Cour;

h) Audiences publiques : organisation des audiences publiques et liaison avec les parties lors des audiences;

i) Visites : organisation de visites de chefs d'État et de membres de gouvernement; réception d'un grand nombre de diplomates, juristes, universitaires, étudiants et journalistes, individuellement ou en groupes; organisation de visites guidées à l'intention des invités personnels des juges;

j) Protocole : liaison avec les autorités du pays hôte et avec les organisations internationales (en particulier au Palais de la Paix et ailleurs à La Haye) concernant les manifestations auxquelles participent les membres de la Cour et le Greffier, et autres questions relatives aux relations avec le pays hôte;

k) Requêtes, compromis, demandes, pièces de procédure et comptes rendus d'audience, procès-verbaux des séances privées de la Cour, arrêts, avis consultatifs, ordonnances et publications périodiques de la Cour;

l) Archivage électronique : numérisation et indexage des dossiers de la Cour.

Tableau 7.8

Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Postes	23 895,6	25 118,6	114	118
Autres objets de dépense	2 572,5	2 347,1	–	–
Total	**26 468,1**	**27 465,7**	**114**	**118**

7.14 Les ressources indiquées au tableau 7.8 permettront de maintenir l'effectif actuel de 114 postes (58 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 agents des services généraux), d'augmenter les ressources en personnel par l'ajout de 4 postes [1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de couvrir les autres objets de dépense, dont l'assistance temporaire autre que pour les réunions, le personnel temporaire pour les réunions, les frais de représentation, les consultants, les dépenses médicales après la cessation de service et autres dépenses connexes et les frais de voyage. L'augmentation des dépenses au titre des postes s'explique par l'effet différé de la création de 9 postes [1 P-3, 6 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] approuvés pour l'exercice 2010-2011 et par le projet de création de quatre postes. Il est également proposé de transformer 10 postes temporaires en postes permanents [2 P-4, 6 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], conversion qui n'aurait aucune incidence financière.

7.15 Le titulaire du poste P-3 de chef de la sécurité qu'il est proposé de créer supervisera le groupe de la sécurité de la Cour, lequel regroupera les trois postes d'agent existants [agents des services généraux (Autres classes)] et le nouveau poste d'assistant à la sécurité de l'information [agent des services généraux (Autres classes)]. Il assurera la coordination entre la Cour, la Fondation Carnegie et les autres locataires du Palais de la Paix ainsi qu'entre l'ONU, les autres organisations internationales et les autorités du pays hôte sur des questions de sécurité complexes. Il élaborera et mettra en œuvre des politiques et procédures de sécurité. Le titulaire du poste sera chargé d'administrer le contrôle de tous les accès aux locaux de la Cour dans le Palais de la Paix et de veiller à la sécurité des membres de la Cour et du personnel du Greffe et à la protection des renseignements confidentiels. En ce qui concerne le poste d'assistant à la sécurité de l'information qu'il est proposé de créer [agent des services généraux (Autres classes)], le titulaire participera à l'établissement et à la mise en œuvre de politiques et procédures visant à régler les problèmes de fiabilité et de redondance, appuiera le fonctionnement des systèmes informatiques de la Cour et fera des recommandations à ce sujet. Il faudra recourir à des systèmes complexes dotés de mécanismes d'audit et de contrôle qui permettront de concevoir et de gérer un programme de sécurité informatique. À l'heure actuelle, personne à la Cour n'exerce ce type de fonctions.

7.16 Compte tenu de l'augmentation des procédures incidentes, de la complexité des affaires (aussi bien sur le plan juridique qu'en ce qui concerne les faits) et de la pratique récente de la Cour de s'occuper de plusieurs affaires en parallèle, le personnel du Département des affaires juridiques consacre de plus en plus de temps à l'établissement des documents touchant les affaires pendantes. Étant donné que les membres de son personnel se concentrent principalement sur les questions judiciaires, le Département a besoin d'aide pour assumer ses autres responsabilités, en particulier la rédaction de la correspondance, la fourniture de conseils concernant les relations avec le pays hôte, les questions relatives à l'emploi, aux contrats et aux achats, et l'établissement des comptes rendus des séances de la Cour, des projets de déclaration et des éléments de discours. Il est donc

proposé de créer un poste P-2 de juriste adjoint de 1ère classe dont le titulaire seconderait les membres du personnel déjà en poste [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] dans le Département des affaires juridiques.

7.17 Le titulaire du poste d'assistant administratif et d'édition [agent des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de créer dans le Service des publications serait chargé d'une vaste gamme de tâches administratives (envois postaux, rédaction de lettres, relations avec les imprimeurs, mise à jour des informations sur les ventes et les publications). Étant donné que le Service des publications ne compte que trois membres (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), que sa charge de travail ne cesse d'augmenter parallèlement à celle de la Cour et qu'il doit en particulier résorber l'arriéré dans la publication de la série des *Mémoires*, le titulaire du poste qu'il est proposé de créer participerait aussi à l'établissement des documents de cette série. L'arriéré est tel qu'il ne peut être résorbé que par un renforcement des effectifs, puisqu'il s'agit d'une publication rendue obligatoire par l'article 26 du Règlement de la Cour.

7.18 La Cour propose également de transformer 10 postes temporaires en postes permanents, à savoir 9 postes dans le Département des affaires linguistiques [2 P-4, 6 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et 1 poste dans le Département de l'information [poste d'agent des services généraux (Autres classes)].

7.19 La diminution au titre des objets de dépense autres que les postes s'explique par une réduction de l'assistance temporaire autre que pour les réunions qui devrait résulter du recours à des traducteurs externes appelés à remplacer les traducteurs indépendants employés dans les locaux de la Cour et à qui une indemnité journalière de subsistance et les frais de voyage sont payés, et à des interprètes internes chaque fois que possible.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 607 000 dollars

7.20 Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services communs de la Cour et du Greffe, en particulier la contribution que doit verser l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du Palais de la Paix à La Haye. On se souviendra que l'accord supplémentaire le plus récent, ayant pris effet le 1er juillet 2006, a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, et qu'il devait demeurer inchangé pendant cinq ans au moins. L'accord supplémentaire entre l'ONU et la Fondation Carnegie concernant l'utilisation du Palais des Nations arrive à expiration à la fin de juin 2011. Les négociations concernant un avenant et le renouvellement du bail ont commencé. Toute révision de l'accord qui entrerait en vigueur en juillet 2011 se ferait selon les procédures en vigueur.

Tableau 7.9

Ressources nécessaires

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2010-2011*	*2012-2013 (avant actualisation des coûts)*	*2010-2011*	*2012-2013*
Objets de dépense autres que les postes	6 701,1	6 607,0	–	–
Total	6 701,1	6 607,0	–	–

7.21 Les ressources indiquées au tableau 7.9 permettront à la Cour de couvrir ses dépenses de fonctionnement, y compris les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et le matériel. La réduction globale s'explique par le non-renouvellement de dépenses qui avaient été engagées pendant l'exercice 2010-2011 afin d'acheter du mobilier et du matériel d'une valeur de 534 500 dollars dans le cadre de la rénovation de la grande salle de justice et de la salle de presse et par une diminution d'un montant de 52 600 dollars liée au changement de prestataire de services téléphoniques dans le cadre de la mise en œuvre du projet de téléphonie par Internet. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation du recours à la traduction externe (254 400 dollars), solution retenue pour résorber l'arriéré des publications provoqué par l'existence de plusieurs postes de traducteur restés vacants et par le souci de la Cour de réduire les coûts, la traduction externe lui évitant d'avoir à faire venir des traducteurs à La Haye, par une augmentation des crédits demandés au titre des services de traitement des données, qui tient au projet de mise en œuvre d'un système de gestion informatisée des documents et des archives (96 000 dollars), et par la mise en place de moyens de stockage en réseau (142 600 dollars) en vue de regrouper les serveurs et les données dans un environnement virtuel.

Cour internationale de Justice
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013

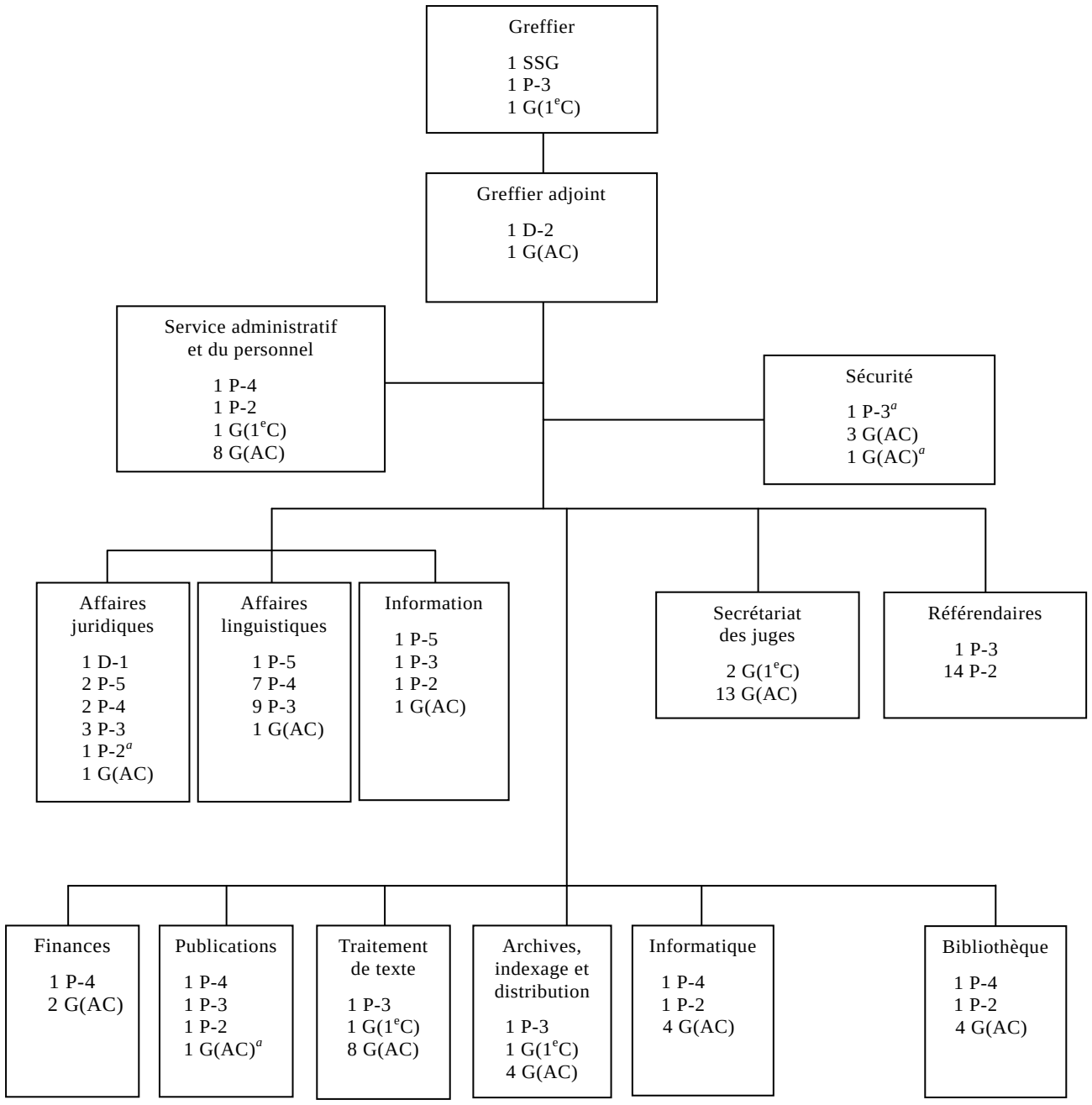

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1e C) : agent des services généraux (1re classe).

[a] Nouveaux postes.

Annexe

Indicateurs de la charge de travail pour l'exercice 2012-2013

A.7.1 Dans le cas de la Cour internationale de Justice, il est, par définition, impossible de prévoir les principaux éléments dont une indication de sa charge de travail puisse être tirée (nombre d'affaires pendantes et nombre d'affaires introduites, y compris les procédures incidentes). Contrairement aux tribunaux pénaux internationaux créés par le Conseil de sécurité pour lesquels c'est un organe du tribunal, en l'occurrence le Bureau du Procureur, qui décide des procédures à engager, la Cour n'a aucun contrôle sur le nombre des affaires dont elle sera saisie ni sur le moment où elles seront introduites. Elle a à connaître des nouvelles affaires qui lui sont déférées par les États et à rendre, à la demande d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, des avis consultatifs que les uns et les autres peuvent solliciter à tout moment, sans avertissement préalable. Dans une affaire en instance, il n'est pas possible de prévoir si, ni à quel moment, des procédures incidentes (demandes en indication de mesures conservatoires, exceptions préliminaires, demandes reconventionnelles, demandes d'intervention) peuvent être engagées. Depuis que la Cour existe, le nombre d'affaires dont elle est saisie au cours d'une année a considérablement varié, encore que la tendance récente indique une augmentation du volume des affaires traitées.

A.7.2 Les procédures (y compris les procédures incidentes) engagées une année donnée exigent habituellement un déploiement de ressources sur plusieurs années. Celles engagées au cours de ces dernières années se répercuteront par conséquent sur la charge de travail pour 2012-2013.

Tableau A.7.1

Indicateurs de la charge de travail

		Estimation	
Secteur d'activité	*2008-2009*	*2010-2011*	*2012-2013*
Département des affaires juridiques[a]			
Affaires en instance	21	Imprévisible	Imprévisible
Nouvelles actions intentées (y compris procédures incidentes)	10	Imprévisible	Imprévisible
Arrêts, avis consultatifs et principales ordonnances (rendus en particulier dans les procédures incidentes)	9	Imprévisible	Imprévisible
Affaires réglées	6	Imprévisible	Imprévisible
Décisions de procédure	13	15[d]	15[d]
Lettres reçues en relation avec les affaires	700	750[d]	750[d]
Lettres rédigées en relation avec les affaires	1 354	1 500[d]	1 500[d]
Documents distribués en relation avec les affaires	571	600[d]	600[d]
Procès-verbaux provisoires des séances de la Cour			
Nombre	175	200	200
Pages	519	600	600
Documents de la Commission du Règlement distribués	14	15	15
Mémorandums et documents divers	110	125	125
Déclarations du Président	14	15	15
Index des recueils de la Cour internationale de Justice	3[e]	2	3

Secteur d'activité	*2008-2009*	*Estimation* 2010-2011	2012-2013
Département des affaires linguistiques			
Traduction			
Documents directement liés aux activités judiciaires de la Cour			
Mots	11 670 000	12 000 000	12 000 000
Pages	35 400	36 400	36 400
Documents non directement liés aux activités judiciaires de la Cour			
Mots	1 590 000	1 800 000	1 800 000
Pages	4 800	5 400	5 400
Interprétation			
Séances publiques de la Cour			
Séances	75	80	80
Jours	65	70	70
Séances privées de la Cour			
Séances	190	198	200
Jours	94	100	100
Réunions de commissions			
Nombre	23	15	15
Jours	19	13	13
Département de l'information			
Publications : *Annuaire de la Cour internationale de Justice* (en anglais et en français), *rapport annuel*, *Annuaire des Nations Unies*, livre d'illustrations spécial sur la Cour (pages)	1 300	2 200	3 000
Documents établis pour le site Web de la Cour	112	125	130
Communiqués de presse[f]	160	160	160
Documents pour diffusion interne (sur papier ou par courrier électronique)	70	70	75
Résumés des décisions de la Cour	8	8	10
Autres documents internes (plans d'attribution des places, comptes rendus des visites, comptes rendus de réunions, mémorandums et notes, aide-mémoires et instructions permanentes, documents de presse)	200	210	220
Lettres (y compris invitations à des séances solennelles)	327	400	410
Télécopies	130	130	140
Demandes d'information ou de documents envoyées par courrier électronique	35 000g	20 000	20 500
Demandes d'information ou de documents faites par téléphone	5 370	4 000	4 100
Visites officielles (chefs d'État, chefs de gouvernement, autres personnalités)	3	4	4
Visiteurs (universitaires, membres de sociétés juridiques, diplomates, etc.)	5 700	5 700	5 800

Secteur d'activité	*2008-2009*	*Estimation* 2010-2011	2012-2013
Archives, indexage et distribution			
Documents distribués	1 239	1 300	1 400
Courrier au départ (y compris le courrier relatif aux affaires)	3 775	4 300	4 500
Courrier à l'arrivée (y compris le courrier relatif aux affaires)	2 544	2 900	3 000
Central dactylographique			
(Y compris transcriptions, corrections, traitement de texte, sténographie et relecture des épreuves)			
Documents concernant directement les activités judiciaires de la Cour (pièces de procédure écrite, comptes rendus, procès-verbaux des séances privées de la Cour, documents distribués concernant les affaires, notes, amendements, arrêts, avis consultatifs, ordonnances, opinions des juges) (pages)	45 000	49 500	55 000
Documents ne concernant pas directement les activités judiciaires de la Cour (documents de distribution générale, déclarations du Président, rapports de la Cour) (pages)	4 600	4 700	5 000
Lettres (pages)	3 000	3 500	4 500
Reproduction			
Nombre d'exemplaires			
Noir et blanc (pages)	4 485 700	6 175 000	6 275 000
Couleur (pages)	118 120	160 000	200 000
Département de la bibliothèque et de la documentation			
Collections	54 539	56 500	59 000
Demandes d'information	12 821	14 000	16 500
Achats (commandes)	1 332	1 420	1 500
Bases de données accessibles	28	35	40
Pièces répertoriées	3 749	4 000	4 000
Volumes porteurs d'un code à barres	1 170	2 000	2 000
Pièces indexées	1 515	1 600	1 600
Service des finances			
États de paie :			
Postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal	105	114	118
Interprètes indépendants (contrats)	119	140	140
Traducteurs indépendants (contrats)	28	35	35
Juges ad hoc	20	20	20
Factures et règlements	15 178	16 000	16 000
Demandes de remboursement des frais de voyage	382	400	400
Service de l'informatique			
Ordinateurs en réseau (installation et gestion)	190	200	210
Serveurs (installation et gestion)	17	21	21
Gestion des comptes réseau	190	200	210
Demandes de services	2 430	4 756	4 292

Secteur d'activité	*2008-2009*	*Estimation* 2010-2011	2012-2013
Incidents traités	1 072	1 383	1 248
Fréquentation des sites Web (nombre de visiteurs)	1 920 412	2 531 638	3 063 282
Temps de disponibilité du réseau (pourcentage)	99,99	99,99	100
Temps de disponibilité d'Internet (pourcentage)	99,99	99,70	100
Service des publications			
Requêtes, y compris les annexes (pages)	890	1 000	1 000
Décisions de la Cour (arrêts, ordonnances) (pages)	3 200[k]	2 400[l]	3 600[m]
Index (pages)	200[k]	60[l]	90[m]
Volumes reliés (collation et impression) (pages)	3 400[k]	2 460[l]	3 690[m]
Recueils des *Mémoires* (pages)	5 400	5 400[l]	6 000[m]
Annuaires			
Version anglaise (pages)	370[k]	740[l]	1 100[m]
Version française (pages)	390[k]	780[l]	1 200[m]
Éditions de la Bibliographie (pages)	160[k]	640[l]	640[m]
Actes et documents de la Cour (bilingues)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Catalogues et liste des prix (pages)	120	170	170
Additifs aux catalogues (pages)	–	16	16
Manuel sur les colloques	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Tirés à part/Questions et réponses (pages)	300	800	800
Livre bleu (versions anglaise et française)	–	400	–
Nombre de devis d'impression demandés	57	60	60
Service du personnel et de l'administration			
Bons de commande	127	127	150
Tableau des effectifs (postes permanents et postes proposés pour l'exercice biennal)	105	114	118
Contrats (personnel)	280	300	320
Recrutement (traitement des curriculum vitæ)	1 800	4 500	5 600
Opérations administratives (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, changement de la situation de famille, allocations-logement, congés dans les foyers, etc.)	825	1 000	1 250
Documents du Comité chargé des questions administratives et budgétaires (ordres du jour, pièces justificatives et rapports spéciaux)	77	85	90
Lettres (assurances, Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, confirmations)	900	920	940
Traitement des demandes et états de congé	3 550	4 000	4 200

[a] En 2008-2009, le Département des affaires juridiques avait un effectif de 17 personnes, dont 8 référendaires (P-2) et 1 assistant spécial (P-3) auprès du Président. En 2010-2011, il comptait 8 référendaires, compte non tenu de 14 référendaires (P-2) qui travaillent directement pour les juges et de 2 assistants spéciaux (P-3), l'un auprès du Président et l'autre auprès du Greffier. Pour 2012-2013, il est proposé d'ajouter un poste P-2 de référendaire.

[b] Voir la note générale au paragraphe A.7.1. Il est impossible de prévoir le nombre d'affaires dont la Cour pourrait être saisie durant cette période.

[c] Il est difficile de prévoir le nombre de procédures incidentes.

[d] Ces chiffres pourraient augmenter si de nouvelles actions étaient introduites.

[e] En principe, les index sont établis à l'extérieur, mais pendant l'exercice 2008-2009 un index a été confectionné en interne.

[f] Généralement produit par le Département dans les deux langues officielles de la Cour.

[g] Cela s'explique par les instances concernant le Kosovo introduites en décembre 2009.

[h] L'augmentation du nombre de demandes s'explique par plusieurs facteurs, dont la centralisation des services et des demandes d'aide et le déploiement de nouveau matériel informatique.

[i] L'augmentation du nombre d'incidents tient à une meilleure communication de l'information. Les chiffres de 2008-2009 ne tenaient pas compte des incidents signalés par téléphone ou de vive voix au personnel technique.

[j] Par visiteur, on entend toute personne qui consulte le site Web pendant un laps de temps donné. Cette unité de mesure ne permet pas de savoir si la même personne a consulté le site à plusieurs reprises.

[k] Pendant l'exercice 2008-2009, les décisions de 2005, 2006 et 2007 ont été publiées, ce qui a représenté 3 200 pages au total. Les index des *Recueils* de 2005, 2006 et 2007 ont également été publiés, et à partir de 2006, la taille des index a été notablement réduite, passant de 130 pages en 2005 à seulement 30 pages en 2006 et à 40 pages en 2007, soit un total de 200 pages. Au total, ce sont 3 400 pages qui ont été publiées dans le cadre des *Recueils* de 2005, 2006 et 2007 (cela correspond au nombre total de pages des décisions et à celui des pages des index). Pendant le même exercice, 12 volumes ont été publiés dans la série des *Mémoires*, soit quelque 5 400 pages. Les éditions française (390 pages) et anglaise (370 pages) de l'Annuaire de la Cour internationale de Justice pour 2006-2007 et la Bibliographie de 2000 (160 pages) sont également parues pendant cet exercice. La liste des membres de la Cour n'a pas été publiée pendant cet exercice.

[l] Pendant l'exercice 2010-2011, les décisions de 2008 et 2009 seront publiées ; cela représentera quelque 2 400 pages au total (1 200 pages pour chacune des deux années). Les index des *Recueils* pour 2008 et 2009 comporteront 30 pages chacun, soit 60 pages au total. Au total, ce sont 2 460 pages qui seront publiées dans le cadre des *Recueils* de 2008 et 2009 (cela correspond au nombre total de pages des décisions et à celui des pages des index). Pendant le même exercice, 12 volumes seront publiés dans la série des *Mémoires*, soit quelque 5 400 pages. Les éditions française (780 pages) et anglaise (740 pages) de l'Annuaire de la Cour internationale de Justice pour 2007-2008 et 2008-2009 et la Bibliographie de 2001, 2002, 2003 et 2004 (640 pages) paraîtront également pendant cet exercice.

[m] Pendant l'exercice 2012-2013, les décisions de 2010, 2011 et 2012 seront publiées ; cela représentera quelque 3 600 pages au total (1 200 pages pour chacune des trois années). Les index des volumes des *Recueils* pour 2010, 2011 et 2012 comporteront 30 pages chacun, soit 90 pages au total. Au total, ce sont 3 690 pages qui seront publiées dans le cadre des *Recueils* de 2010, 2011 et 2012 (cela correspond au nombre total de pages des décisions et à celui des pages des index). Pendant le même exercice, 14 volumes seront publiés dans la série des *Mémoires*, soit quelque 6 000 pages. Les éditions française (1 200 pages) et anglaise (1 100 pages) de l'Annuaire de la Cour internationale de Justice pour 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 et la Bibliographie de 2005, 2006, 2007 et 2008 (640 pages) paraîtront également pendant cet exercice.

[n] Comprend les contrats proposés aux fonctionnaires occupant des postes permanents et à ceux qui occuperont les postes temporaires proposés pour l'exercice, ainsi que les contrats de courte durée.